



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250922-20250963-DE

DELIBERATION N°2025-09-63

Versement d'une subvention à l'association ADAMY

L'an deux mille vingt cinq, le 22 septembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 septembre 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, Mme RIVIERE, M. COLLIN, Mme MANTRAND, Mme JANCEK, M. LECOT, Mme RAULT, Mme HUARD, Mme READ, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE

REPRESENTEES :

Mme URBAIN par M. LEPRETRE, M. GIBERT représenté par M. CAMARD, Mme MERVOYER représentée par Mme KARM, M. BOURGET représenté par M. COURTOT, M. FALCHETTO représenté par M. ALIOUANE, Mme GUERET-MAGNE représentée par Mme DEMBRI-COHEN, M. LANGLOIS représenté par M. CHOLET

ABSENTS :

Mme ALLIX, M. DEVERS

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	:	29	
Représentés	:	7	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	:	27	Mme HUARD Hélène est désignée secrétaire de séance
Présents	:	20	
Absents	:	2	

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2025-04-20 du 7 avril 2025 attribuant les subventions communales 2025 aux associations ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention de 100 € à l'association ADAMY ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 11 septembre 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Olivier LEPRETRE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

1. **D'ATTRIBUER** une subvention de 100 € à l'association ADAMY et dit que cette dépense est inscrite au budget 2025 et sera imputée au chapitre 65 article 65748.

Hélène HUARD

Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier LEPRETRE".

Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hélène HUARD".